

2014 CHN

MAIRIE DE
ST-PIERRE-de-CHARTREUSE
31 JUL. 2014
COURRIER "ARRIVEE"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L'an **DEUX MIL QUATORZE, le Quinze Juillet**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09/07/2014

Secrétaire de séance : Brigitte SOYEUX

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL.

EXCUSES: Olivier MOLLARET ; Alain CLOITRE, Charlotte DUPONT.

POUVOIRS : Alain CLOITRE à Yves GUERPILLON ; Olivier MOLLARET à Philippe BOCHARD

OBJET : Renouvellement de la convention de soutien financier avec l'ADMR

Exposé du Maire :

L'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de SAINT-LAURENT DU PONT rencontrant en 2011, des difficultés d'ordre administratif et technique pour couvrir les besoins des 3 communes de SAINT-LAURENT DU PONT, SAINT-JOSEPH DE RIVIERE ET SAINT-PIERRE DE CHARTREUSE s'est rapprochée de ces dernières afin de valider une convention de soutien financier lui permettant de pallier à ces difficultés.

Les Communes concernées et l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de SAINT-LAURENT DU PONT, conscientes de l'importance des services proposés aux populations par cette dernière, ont estimé qu'il convenait d'apporter ce soutien financier à ladite Association.

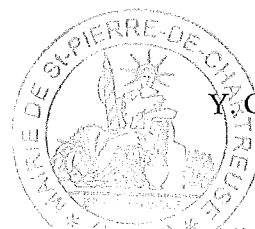
La prise en compte des besoins à couvrir nécessitait à l'époque d'ouvrir un poste de secrétariat à temps partiel d'une durée hebdomadaire de travail de 20 heures ; le financement à trouver se montait à 15 000.00 € par an. Les communes concernées et l'ADMR avaient convenues de prendre en charge ce financement à parts égales et à hauteur de 6 000.00 € chacune par an en ce qui concerne SAINT-LAURENT DU PONT et SAINT-PIERRE DE CHARTREUSE et à hauteur de 3 000.00 € par an en ce qui concerne SAINT-JOSEPH DE RIVIERE.

La convention initiale arrivant à échéance au 31 décembre 2013, il y a lieu de procéder à son renouvellement.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal accepte à l'unanimité les termes de la convention entre les communes de St Laurent du Pont, St Pierre de Chartreuse, St Joseph de Rivière et l'ADMR, et autorise le maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



YS
Le Maire,
Y. GUERPILLON.

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication ou d'une notification le 21 Juillet 2014

Et a été transmis en Préfecture de l'Isère : 21 Juillet 2014

2014 CWN

MAIRIE DE
St-PIERRE-de-CHARTREUSE
31 JUL. 2014
COPIE "ARRIVEE"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISERE**

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

L'an **DEUX MIL QUATORZE, le Quinze Juillet**
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de
Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous
la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 09/07/2014
Secrétaire de séance : Brigitte SOYEUX

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth
GUIBERT-QUEIROS, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno
MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI, Benoît LAVAL.

EXCUSES : Olivier MOLLARET ; Alain CLOITRE, Charlotte DUPONT.

POUVOIRS : Alain CLOITRE à Yves GUERPILLON ; Olivier MOLLARET à Philippe BOCHARD

PRÉFECTURE DE L'ISERE
28 JUL. 2014
SERVICE DU COURRIER

**OBJET : Mise à jour du schéma directeur d'assainissement avec diagnostics des réseaux
d'assainissement.**

Suite à une demande du Préfet, la commune doit régulariser son système d'assainissement collectif en réalisant un
diagnostic du réseau d'assainissement afin d'identifier et quantifier les dysfonctionnements du réseau (eaux claires
parasites permanentes, eaux de pluie,...), et de définir et chiffrer les travaux nécessaires à leur suppression, ainsi que
d'appréhender le fonctionnement des déversoirs d'orage.

Cette étude peut faire l'objet de subventions à hauteur de 70 %.

Aussi, afin d'avancer sur ce dossier, le maire demande au conseil municipal d'approuver le plan de financement ci-
dessous, de s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget annexe de l'eau et de l'assainissement, et de l'autoriser
à déposer les demandes de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère et de l'agence de l'eau.

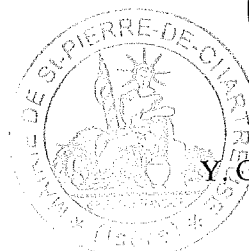
DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Etude diagnostic du réseau d'assainissement	61 010€	Agence de l'Eau 50%	30 505.00 €
		Conseil Général 20%	12 202 .00€
		Autofinancement	18 303.00€
TOTAL HT	61 010 €	TOTAL HT	61 010.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement ci-dessus concernant cette opération
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget annexe de l'eau et de l'assainissement
- autorise le maire à déposer les demandes de subventions auprès du Conseil Général de l'Isère et de
l'agence de l'eau.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



[Signature]
Le Maire,
Y. GUERPILLON.

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication ou d'une
notification le 21 Juillet 2014

Et a été transmis en Préfecture de l'Isère : 21 Juillet 2014

Jelly chlw

MAIRIE DE
ST-PIERRE-de-CHARTREUSE
31 JUL. 2014
"ARRIVEE"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISERE**

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

L'an **DEUX MIL QUATORZE, le Quinze Juillet**
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de
Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous
la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 09/07/2014
Secrétaire de séance : Brigitte SOYEUX

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth
GUIBERT-QUEIROS, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno
MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL.

EXCUSES : Olivier MOLLARET ; Alain CLOITRE, Charlotte DUPONT.

DUVOIRS : Alain CLOITRE à Yves GUERPILLON ; Olivier MOLLARET à Philippe BOCHARD

PREFECTURE DE L'ISERE

28 JUL. 2014

SERVICE DU COURRIER

OBJET : Mise en place de la norme AFNOR S52-109 pour le balisage des itinéraires raquette

Exposé du Maire :

Dans le cadre de sa politique sportive en faveur des sports de nature, le Département de l'Isère s'est engagé depuis 2013 dans une démarche de normalisation des aménagements et balisages des itinéraires de raquette à neige en collaboration avec l'Association Française de Normalisation (AFNOR), Nordic Isère et tous les partenaires concernés par cette activité.

Ce projet s'inscrit dans la volonté de pouvoir harmoniser l'offre proposée à l'échelle du territoire et d'optimiser la lisibilité pour le grand public qui le plus souvent est novice dans cette activité.

Suite à la publication de la norme AFNOR S52-109 relatif à l'aménagement et le balisage des itinéraires de raquette à neige, le Conseil général de l'Isère propose pour la prochaine saison hivernale 2014-2015 un plan d'accompagnement pour les stations qui seront volontaires à la mise en place du présent document.

Le Maire propose que la commune de Saint Pierre de Chartreuse puisse s'engager par la présente délibération à mettre en place ce nouveau référentiel normatif sur l'ensemble des itinéraires balisés pour la pratique de la raquette à neige.

La mise en place des modalités du présent document se fera à compter de la prochaine saison hivernale et reconduit chaque année sur la base de la norme AFNOR S52-109 ou de ses évolutions.

Cette délibération formalisera auprès du Département la volonté de la commune d'intégrer cette démarche et ainsi pouvoir bénéficier du plan d'accompagnement proposé à savoir :

- Financement à 100% de la signalétique dédiée au balisage des itinéraires de raquettes à neige
- Financement à 100% de la réalisation graphique des plans des itinéraires de ra

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,
de s'engager auprès du Conseil Général de l'Isère, à mettre en place le nouveau balisage sur l'ensemble des itinéraires de raquette à neige de la commune, selon la norme AFNOR S52-109, selon les conditions décrites ci-dessus.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



YJ
Le Maire,
Y. GUERPILLON.

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication ou d'une notification le 21 Juillet 2014

Et a été transmis en Préfecture de l'Isère : 21 Juillet 2014

2014
CH/N

COURRIER "ARRIVEE"
31 JUL. 2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L'an **DEUX MIL QUATORZE, le Quinze Juillet**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09/07/2014

Secrétaire de séance : Brigitte SOYEUX

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL.

EXCUSES: Olivier MOLLARET ; Alain CLOITRE, Charlotte DUPONT.

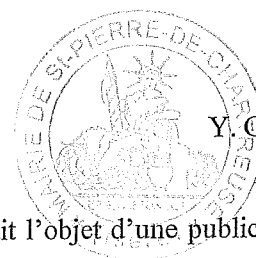
POUVOIRS : Alain CLOITRE à Yves GUERPILLON ; Olivier MOLLARET à Philippe BOCHARD

OBJET : Pont de La Diat reliant la route départementale 520B à la parcelle AH6 de l'Hôtel du Désert

Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de clarifier la situation du pont situé à la Diat, et reliant la RD 520b et la parcelle AH6 propriété de la CAF. En effet, la CAF étant vendeur de ses biens immobiliers situés à La Diat, il est indispensable d'identifier le propriétaire de cet ouvrage.

Le conseil municipal de Saint Pierre de Chartreuse, après en avoir délibéré, atteste, par 12 voix « pour » et 2 abstentions, que ce pont sur le Guiers ne fait pas partie des ouvrages répertoriés de la commune. Cet ouvrage desservant uniquement des parcelles privées, la commune n'a aucune prétention sur la propriété de l'ouvrage

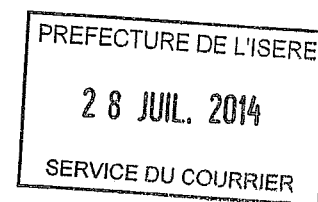
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



YS
Le Maire,
Y. GUERPILLON.

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication ou d'une notification le 21 Juillet 2014

Et a été transmis en Préfecture de l'Isère : 21 Juillet 2014



2014 CMA

38129442 Code INSEE	ST PIERRE DE CHARTREUSE FORET	31 JUL. 2014	DM 2014
-------------------------------	---	--	----------------

COURRIER "ARRIVEE"

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	15		
Nombre de membres présents	12		
Nombre de suffrages exprimés	14		
VOTES : Contre	0	Pour	14
Date de convocation :	09/07/2014		

L'an DEUX MILLE QUATORZE, le 15 JUILLET, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Yves GUERPILLON, Maire.

Objet : Réajustement de crédits budgétaires

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 61523 : Entretien de voies et reseaux		2 000,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		2 000,00 €		
D 022 : Dépenses imprévues fonctionnemen	2 000,00 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	2 000,00 €			
D 657341 : Subv aux communes du GFP		14 000,00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		14 000,00 €		
R 7022 : Coupes de bois				14 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services				14 000,00 €
Total	2 000,00 €	16 000,00 €		14 000,00 €
Total Général		14 000,00 €		14 000,00 €

Signataires :

PREFECTURE DE L'ISERE
28 JUL. 2014
 SERVICE DU COURRIER

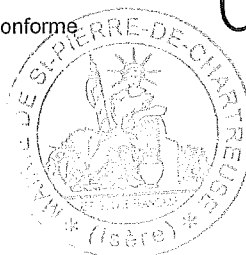
Certifié exécutoire par Yves GUERPILLON, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 21/07/2014 et de la publication le 21/07/2014.

A St Pierre de Chartreuse, le 21/07/2014.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire



YS

2014 Chlo

MAIRIE DE
ST PIERRE-DE-CHARTREUSE

38129442

Code INSEE

ST PIERRE DE CHARTREUSE

EAU et ASSAINISSEMENT

31 JUL. 2014

COURRIER "ARRIVEE"

DM 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	15		
Nombre de membres présents	13		
Nombre de suffrages exprimés	15		
VOTES : Contre	0	Pour	15
Date de convocation :	09/07/2014		

L'an deux mille quatorze, le 15 juillet, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Yves GUERPILLON, Maire.

Objet : Réajustement de crédits budgétaires

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2031-E15 : Schéma directeur eau potable	7 000,00 €			
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	7 000,00 €			
D 21531-E14 : Amélioration du réseau d'eau		9 800,00 €		
D 21532-A19 : Amélioration réseau asst.		5 200,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		15 000,00 €		
D 2315-A15 : Conformité station épuration	8 000,00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	8 000,00 €			
Total	15 000,00 €	15 000,00 €		
Total Général		0,00 €		

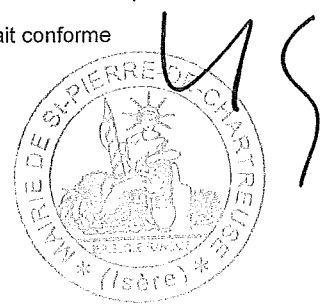
Signataires :

PREFECTURE DE L'ISERE
28 JUL. 2014
SERVICE DU COURRIER

Certifié exécutoire par Yves GUERPILLON, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 21/07/2014 et de la publication le 21/07/2014.

A St Pierre de Chartreuse, le 21/07/2014.

ont signé les membres présents
pour extrait conforme
Le Maire



38129442

Code INSEE

ST PIERRE DE CHARTREUSE

COMMUNE

MAIRIE DE

ST-PIERRE-de-CHARTREUSE

31 JUL. 2014

COURRIER "ARRIVEE"

DM 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrages exprimés	15
VOTES : Contre 0 Pour 15	
Date de convocation :	09/07/2014

L'an DEUX MILLE QUATORZE, le QUINZE JUILLET, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Yves GUERPILLON, Maire.

Objet : Réajustement de crédits budgétaires 2014

PREFECTURE DE L'ISERE

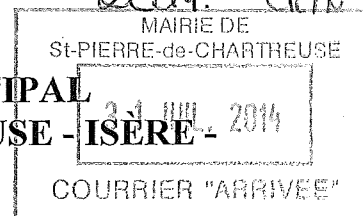
28 JUL. 2014

SERVICE DU COURRIER

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6064 : Fournitures administratives	250,00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	250,00 €			
D 023 : Virement section investissement		14 000,00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		14 000,00 €		
D 6718 : Autres charges exceptionnelles		250,00 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		250,00 €		
R 7551 : Excédent budgets annexes				14 000,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante				14 000,00 €
Total	250,00 €	14 250,00 €		14 000,00 €
INVESTISSEMENT				
D 202 : Frais doc. urbanisme, numérisat°		5 000,00 €		
D 2031 : Frais d'études		20 000,00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		25 000,00 €		
D 2111 : Terrains nus		3 000,00 €		
D 2128-097 : Espace outdoor La Diat		15 000,00 €		
D 2128-100 : cimetières		4 200,00 €		
D 2128-101 : ESPACE SPORTS MONTAGNE		9 400,00 €		
D 21312-062 : Groupe scolaire de St Hugues		415 400,00 €		
D 2138-095 : Amélioration pastorales		3 530,00 €		
D 21533-038 : Bâtiments communaux		1,00 €		
D 21578-025 : Matériel		1 700,00 €		
D 2184-025 : Matériel		2 000,00 €		
D 2184-033 : Réhabilitation bâtiment poste		5 569,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		459 800,00 €		
R 021 : Virement de la section de fonct				14 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.				14 000,00 €
R 1323-062 : Groupe scolaire de St Hugues				158 800,00 €
R 1327-097 : Espace outdoor La Diat				42 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				200 800,00 €
R 1641 : Emprunts en euros				270 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				270 000,00 €
Total		484 800,00 €		484 800,00 €
Total Général		498 800,00 €		498 800,00 €

2014. CH/W

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISERE -**



Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an **DEUX MIL QUATORZE, le Quinze Juillet**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09/07/2014

Secrétaire de séance : Brigitte SOYEUX

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL.

EXCUSES: Olivier MOLLARET ; Alain CLOITRE

POUVOIRS : Alain CLOITRE à Yves GUERPILLON ; Olivier MOLLARET à Philippe BOCHARD

OBJET : MODIFICATION DES INDEMNITES D'ELUS

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 28 avril 2014 fixant les indemnités au maire et aux adjoints délégués. Il précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du CGCT alinéa 3, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique.

Il propose d'allouer à Mr Patrice POULET, conseiller délégué au service technique et aux travaux par arrêté municipal en date du 04 juillet, avec effet au 1^{er} juillet, une indemnité de fonction au taux de 6% de l'indice 1015 et de verser cette indemnité mensuellement.

Par ailleurs, et afin de rester dans l'enveloppe globale maximale des indemnités d'élus hors majorations, il propose de baisser avec effet au 1^{er} juillet les taux d'indemnités du maire et des adjoints précédemment attribués, soit :

- pour le maire : un taux de 43% ramené à 41.8% de l'indice 1015
- pour les adjoints délégués : un taux de 16.5 % ramené à 15.3 % de l'indice 1015

Il propose enfin d'appliquer au maire et aux adjoints délégués, avec effet au 1^{er} juillet, la majoration pour stations classée de Tourisme, soit :

- Pour l'indemnité du maire : 2.87% de l'indemnité de base
- Pour les indemnités d'adjoints : 7.84 % de l'indemnité de base

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 14 voix « pour » et 1 abstention :

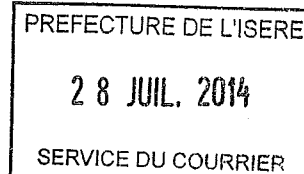
- de fixer le montant des indemnités de fonctions du maire et des adjoints, à compter du 1^{er} juillet 2014, au taux de l'indice 1015 pour les communes comprises entre 1 000 et 3 499 habitants soit :

- Indemnité de fonction du Maire : 41.8 % de l'indice 1 015
- Indemnités de fonction des adjoints au maire : 15.3 % de l'indice 1 015

- d'attribuer à Mr Patrice POULET, conseiller municipal délégué au service technique et aux travaux, une indemnité de fonction spécifique au taux de 6% de l'indice 1015 à compter du 1^{er} juillet 2014.

- d'appliquer à l'indemnité de base du maire et des adjoints, à compter du 1^{er} juillet 2014, la majoration pour station classée de tourisme, conformément aux articles L 2123-22, 3° alinéa, et R 2123-23, 3° alinéa, la Commune de Saint Pierre de Chartreuse étant classée « station climatique » par décret ministériel du 04 juillet 1938, au taux de :

- Indemnité du Maire : 2.87 % de l'indemnité de base
- Indemnité des adjoints délégués : 7.84% de l'indemnité de base.



- de verser ces indemnités aux élus mensuellement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Maire,
Y. GUERPILLON.

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication ou d'une notification le 23 juillet 2014

Et a été transmis en Préfecture de l'Isère le 23 juillet 2014

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

MAIRIE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

ARRETE DE DELEGATIONS DE FONCTIONS
A MR PATRICE POULET

N° G34/2014-YG

Le Maire de la Commune de ST PIERRE DE CHARTREUSE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un conseiller municipal,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de Monsieur Patrice POULET, CONSEILLER MUNICIPAL

A R R E T E

Article 1 :

A compter du 01 Juillet 2014, Monsieur Patrice POULET, conseiller municipal est délégué au service technique et aux travaux.

Article 2 :

Délégation permanente est également donnée à Monsieur Patrice POULET, Conseiller municipal, à l'effet de signer tous les documents et courriers mentionnés à l'art. 1, relatifs à sa délégation.

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'art. 1^{er} ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

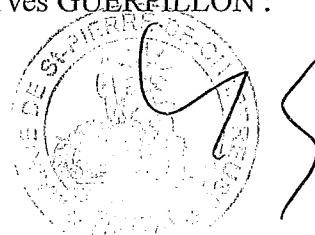
Article 3 :

Le présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé, sera inscrit au registre des actes de la mairie, et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Isère. En outre, une expédition en sera transmise à Madame le Receveur municipal.

Fait à Saint Pierre de Chartreuse,
Le 01 Juillet 2014

Le Maire,
Yves GUERPILLON :

Notifié à l'intéressé le : 4/7/2014.



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES AUX ELUS

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

POPULATION (totale au dernier recensement) 1 026 habitants (art. L 2123-23 du CGCT pour les communes)

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE MENSUELLE MAXIMALE

(communes comprises entre 1000 et 3499 habitants)

Maire : 1 589.01 € (41.8% de 3 801.47 €) + Adjoints : 581.62 € (15.3% de 3 801.47) x 4 adjoints

Conseiller délégué : 228.09 (6% de 3 801.47€)

Soit 4 143.58

II - INDEMNITES ALLOUEES

A. Maire :

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice 1015)	Montant
GUERPILLON Yves	41.8 %	1 589.01

B. Adjoints au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	Indemnité (allouée en % de l'indice 1015)	Montant
1er adjoint : BURLET Céline	15.3 %	581.62
2 e adjoint : BOCHARD Philippe	15.3 %	581.62
3 ^e adjoint : RENAUDIN Claire	15.3 %	581.62
4 ^e adjoint : ROSSI Frédéric	15.3 %	581.62
TOTAL	66 %	2 326.48

C. Conseiller municipal titulaire de délégation de fonctions (art L2123-24-1 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	Indemnité (allouée en % de l'indice 1015)	Montant
Poulet Patrice	6 %	228.08
TOTAL	6%	228.08

Enveloppe globale : 4 143.58

(Indemnité du maire + total des indemnités des adjoints et conseillers ayant délégation)

Total général : 4 143.58



2014.CHIN

MAIRIE DE
ST-PIERRE-de-CHARTREUSE
31 JUL. 2014
COURRIER "ARRIVEE"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an **DEUX MIL QUATORZE, le Quinze Juillet**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09/07/2014

Secrétaire de séance : Brigitte SOYEUX

PRÉSENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSIGNOL, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL.

EXCUSES: Olivier MOLLARET ; Alain CLOITRE

POUVOIRS : Alain CLOITRE à Yves GUERPILLON ; Olivier MOLLARET à Philippe BOCHARD

OBJET : **VENTE DE L'ANCIEN C.L.S.H. AUX ECUREUILS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision en date du 07 Octobre 2013 de mettre en vente l'ancien CLSH situé dans le bâtiment « Les Ecureuils », route de Perquelin. (Section AE, parcelle 538 lieu-dit la Mouquetière)

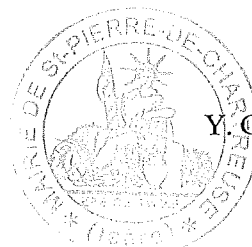
Il expose au Conseil Municipal qu'il a reçu deux offres d'achat, dont la plus intéressante pour un montant de 62 500.00 €, de Madame Garcin-Marou et propose au conseil municipal d'accepter cette offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la proposition de Madame Garcin-Marou d'acquérir le lot correspondant à l'ancien CLSH situé dans le bâtiment « Les Ecureuils » au prix de 62 500.00€ (soixante-deux mille cinq cent euros),
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches auprès de Maître Maisonnier, Notaire aux Échelles (Savoie), et à signer tout acte se rapportant à cette vente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

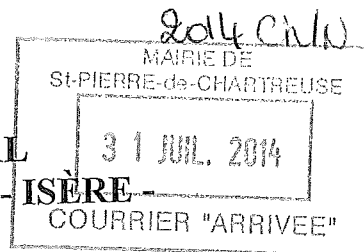
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Maire,
Y. GUERPILLON.

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication ou d'une notification le 24 Juillet 2014 et a été transmis en Préfecture de l'Isère le 24 Juillet 2014.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -**



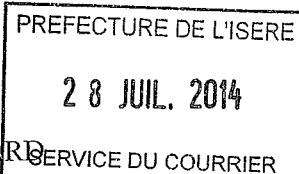
Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an **DEUX MIL QUATORZE, le Quinze Juillet**
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 09/07/2014
Secrétaire de séance : Brigitte SOYEUX

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL.

EXCUSES: Olivier MOLLARET ; Alain CLOITRE

POUVOIRS : Alain CLOITRE à Yves GUERPILLON ; Olivier MOLLARET à Philippe BOCHARD



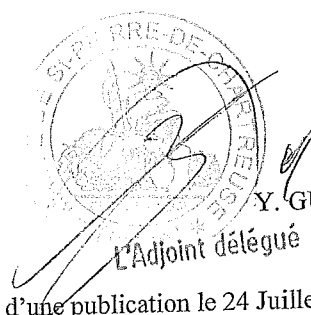
OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le maire présente aux membres du conseil municipal, les demandes de subvention des associations locales pour l'année 2014.
Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'octroyer, à l'unanimité :

Associations	Montants
A.D.M.R.	6 000.00 €
Artistes de Chartreuse	1 000.00 €
Club des Sports	4 000.00 €
Crèche Fées et Lutins	25 000.00 €
C.L.S.H. Curieux de nature	2 000.00 €
Charmant Som Gym	500.00 €
Chartreuse Nordique (Traversée de Chartreuse)	100.00 €
L'Ephémère « Sculpture »	500.00 €
L'Ephémère « Rencontres BREL »	10 000.00 €
L'Ephémère « Animations de rue le Dimanche »	3 500.00 €
Les Amis de l'Eglise de Saint Hugues	1 500.00 €
Musique et Dances traditionnelles	500.00 €
Photo Som	300.00 €
Pic Livres	800.00 €
Radio Couleur Chartreuse	1 524.00 €
Ski Nordique Chartrousin	1 000.00 €
Ski St Hugues Les Egaux (part scolaire sur subv CG 38)	9 306.00 €
Sou des Ecoles	500.00 €
Sous-total	68 030.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

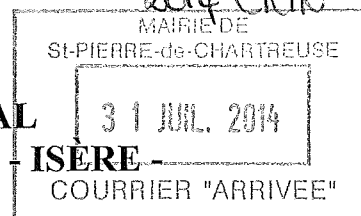


Le Maire,
Y. GUERPILLON.

L'Adjoint délégué

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication le 24 Juillet 2014
Et a été transmis en Préfecture de l'Isère le 24 Juillet 2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -**

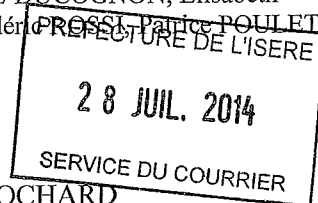


Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an **DEUX MIL QUATORZE, le Quinze Juillet**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 09/07/2014
Secrétaire de séance : Brigitte SOYEUX

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric PROSSI, Patrice POULET, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL.



EXCUSES: Olivier MOLLARET ; Alain CLOITRE

POUVOIRS : Alain CLOITRE à Yves GUERPILLON ; Olivier MOLLARET à Philippe BOCHARD

OBJET : SAUVEGARDE DU BUREAU DE POSTE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

Le Maire propose au Conseil municipal d'adopter la motion suivante :

- Sur la base des informations communiquées par Mr le Maire, les élus du conseil réfutent les arguments avancés par le Groupe La Poste pour justifier la fermeture progressive de plusieurs bureaux de poste du canton de St Laurent du Pont.
- Les élus demandent que l'accord avec l'ANMSM d'ouverture minimum du bureau de poste de 12h/semaine s'applique comme aujourd'hui avec une répartition de 6j/semaine.
- Dans un contexte de réforme territoriale de la France, ils demandent qu'un examen global du service postal soit réalisé en concertation dans l'ensemble de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse avec les deux directions de La Poste Savoie et Isère. Une analyse sur le seul canton de St Laurent du Pont ne correspond ni à la géographie ni à l'évolution administrative de la France.
- Au nom de l'équité, ils se refusent à faire supporter par les contribuables locaux, sous la forme d'une Agence Postale Communale, le maintien d'un service public qui, ailleurs, est pris en charge intégralement par le Groupe La Poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter cette motion.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Maire,
YVES GUERPILLON.

L'Adjoint délégué

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication ou d'une notification le 24 juillet 2014 et a été transmis en Préfecture de l'Isère le 24 juillet 2014.